

Stratégie de développement intercommunal de Terre Sainte et valorisation de la gare de Coppet

RESULTAT DE CONCOURS

Résultat de mandats d'étude parallèles sur procédure sélective selon règlement SIA 142 et annexes.

Les indemnités sont calculées conformément au programme.

Nombre de candidats sélectionnés qui ont déposé un dossier : 5

Classement :

Rang 1 : Equipe URBS / tribu'architecture

tribu'architecture, Lausanne

avec Benoît Bieler, Contrepoint projets urbains et Transportplan Sion SA

Sélectionnée pour le degré deux, indemnité : CHF 45'000.-- HT

Rang 2 : Equipe Farra & Fazan

Farra & Fazan architectes-urbanistes, Lausanne

avec L'Atelier du paysage J.-Y. Lebaron Sàrl et Transitec ingénieurs conseils SA.

Sélectionnée pour le degré deux, indemnité : CHF 45'000.-- HT

Rang 3 : Equipe Mayor et Beusch

Mayor et Beusch architecture et urbanisme, Genève

avec Citec ing-conseils SA, Anita Frei et Viridis Environnement SA

Non sélectionnée pour le degré deux, indemnité : CHF 25'000.-- HT

Rang 3 : Equipe Triporteur

Triporteur architectes Sàrl, Genève

avec Trafitec ing-conseils SA et Itinera

Non sélectionnée pour le degré deux, indemnité : CHF 25'000.-- HT

Rang 3 : Equipe 3BM3

Atelier d'architecture 3BM3 SA, Genève

avec RGR SA et Oxalis Sàrl

Non sélectionnée pour le degré deux, indemnité : CHF 25'000.-- HT

Recommandation du jury :

A l'unanimité, le collège d'experts recommande à l'autorité adjudicatrice de confier de confier deux mandats distincts et coordonnés aux deux équipes retenues pour le second degré, à savoir, à l'équipe "URBS", un mandat de planification directrice et de définition d'un programme opérationnel d'aménagement pour l'ensemble de la Terre Sainte ainsi qu'à l'équipe "Farra & Fazan", un mandat de planification et d'affectation des terrains situés aux abords de la gare de Coppet. Il invite à attribuer à la première équipe une part prépondérante du marché ainsi qu'une responsabilité accrue de coordination entre les échelles de planification dévolues aux deux groupes lauréats.

Les voies de recours seront celles de la décision d'adjudication.

Composition du collège d'experts :

Présidence, membre professionnel :

M. Bruno Marchand, architecte dipl. EPFL, membre SIA/FAS, urbaniste FSU, Lausanne

Membres non professionnels :

M. Patrick Freudiger, secrétaire du Conseil régional

M. Denis Hermanjat, syndic, commune de Commugny

M. Guy Musfeld, municipal, commune de Coppet

M. Pierre Stampfli, syndic, commune de Chavannes-de-Bogis

Membres professionnels :

M. Yves Bischofberger, lic. géographie dipl. IUED, Puplinge

M. Christian Exquis, architecte dipl. EPFL, membre SIA, Service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud, membre du Groupe opérationnel des pôles

M. Thierry Merle, architecte dipl. DPLG, membre SIA, urbaniste FSU, Service de la mobilité du canton de Vaud

M. Peter Schoop, ing. dipl. EPFZ, membre SVI, Wettingen

M. Michel Schuppisser, ing. dipl. EPFL, membre SIA/SVI, urbaniste FSU, Aarau

Suppléants :

M. Pascal Kilchherr, municipal, commune de Founex (non professionnel)

M. Xavier Fischer, architecte dipl. EPFL, membre SIA, urbaniste FSU, Grandson (professionnel)

Exposition des projets :

Les projets seront exposés du 8 au 17 juin 2006, au Collège de Terre Sainte des Rojalets à Coppet (fléchage sur place).
Lundi à jeudi 16h00 - 19h00; Vendredi 16h00 - 20h00; Samedi 14h00 - 18h00; Dimanche fermé. Accès à pied depuis la gare de Coppet.

La démarche et les projets sélectionnés sont présentés au public lors du vernissage de l'exposition qui se tiendra le vendredi 8 juin à 16h. au même endroit.